

Un ouvrage charitable égaré au XIX^e siècle

Lafont, O.

Faculté de Médecine et de
Pharmacie de Rouen
22 boulevard Gambetta,
76183 Rouen Cedex1, France
olivierlafont@wanadoo.fr

Les ouvrages charitables étaient des livres destinés à accompagner les personnes charitables dans leur action de santé publique auprès des pauvres. Ils proposaient des formules de remèdes, peu coûteux, faciles à préparer et à administrer, mais néanmoins efficaces. C'était la pénurie de personnels de santé dans les campagnes et le coût trop élevé de leurs interventions dans les villes qui nécessitaient la prise en charge des pauvres malades par des personnes charitables bénévoles, ecclésiastiques ou dames de charité. Leur rôle correspondait à un besoin de santé publique aux XVII^e et XVIII^e siècles. Seul le caractère totalement bénévole de cette activité permettait de tolérer cette infraction aux règles définies par les statuts des communautés d'apothicaires. Toute personne sans titre se livrant à la vente au public de remèdes se voyait poursuivie en justice, alors que ce n'était pas le cas pour les personnes charitables.

La loi de Germinal An-XI (1803) aurait dû aboutir à la suppression totale de cette activité caritative, la fabrication et la distribution de médicaments étant strictement réservée aux pharmaciens dûment diplômés. L'application de cette loi ne fut pas facile à imposer et de nombreux abus furent signalés par les sociétés de pharmaciens aux préfets et aux maires.

Pourtant, *L'Encyclopédie Populaire, ou les sciences et les arts mis à la disposition de toutes les classes*, publia, en 1828, un petit ouvrage intitulé «*Petite Pharmacie Domestique, contenant la préparation des médicaments et l'indication des premiers secours à donner aux malades, à l'usage des personnes bienfaisantes*». Au format de petit In-12, il ne mesurait pas plus de 13 cm sur 8. L'auteur, un certain Blanchard était pharmacien et se défendait de vouloir populariser la pharmacie. Le but qu'il poursuivait était clairement indiqué : «nous nous trouverons heureux si, en traçant aux pasteurs, aux personnes bienfaisantes et éclairées quelques règles simples et faciles, nous pouvons les guider dans leurs travaux et multiplier pour elles les moyens qu'une pratique superficielle n'a pu leur indiquer que d'une manière imparfaite». Cela s'inscrivait parfaitement dans la définition des ouvrages charitables des siècles précédents.

Pour remplir cet objectif, l'auteur fournissait à ses lecteurs un «Vocabulaire des principaux termes», une rubrique sur les poids et mesures, particulièrement sensible, en cette période de passage au système métrique. Il abordait ensuite la préparation des médicaments composés, puis ce qu'il nommait : «Mémoire pharmaceutique», où il regroupait les premiers secours à donner aux malades, les maladies internes et les maladies externes.

Il n'en demeure pas moins qu'un tel ouvrage se trouvait quelque peu anachronique, voire illégal, dans le nouveau contexte législatif hérité du Consulat. La *Petite Pharmacie Domestique* ne resta pourtant pas un cas isolé, puisque le *Manuel Annuaire de Santé* de Raspail, par exemple, qui prônait, entre autres, l'automédication et la préparation des médicaments par les malades eux-mêmes, parut régulièrement, chaque année, durant le troisième quart du XIX^e siècle.

40th International Congress for the History of Pharmacy, Berlin, Germany, September 14-17, 2011